

un formidable exemple de diffamation sur mon nom et prénom

Par **brumedeneige**, le **30/01/2008** à **14:35**

disponible sur le net un formidable exemple de diffamation sur mon nom et prénom ouvert au public

quelles sont les lois et articles contre cela ? si vous avez des suggestions je vous écoute

[url:3jnzf6yw]http://forum.carrefourinternet.com/fr/services/forums/message.asp?id=695413&msgid=608

Par **jeeecy**, le **30/01/2008** à **14:52**

tu peux porter plainte pour diffamation mais a priori d'après le lien que tu fournis ils ont des preuves donc ce n'est pas de la diffamation

Par **brumedeneige**, le **30/01/2008** à **14:55**

le fait de dire que je nargue la police c'est pas de la diffamation ?

le nom et prénom sans mon autorisation ?

les copyrights a 10 euros comportent plusieurs erreurs ensuite la société n'est pas en mesure de donner les ip des ordinateurs qui ont pris ses copyrights

Par **brumedeneige**, le **30/01/2008** à **14:57**

de plus les noms de domaine qu'ils évoquent

c'était en fonction du travail pour la société en question avec des liens vers leurs sites mais en plus ils ont promotionné eux-mêmes ceux pour quoi ils m'accusent et ont accepté mes sites dans leurs programmes de publicité.
et ses sites existent depuis plusieurs mois

Par **bob**, le **30/01/2008** à **15:32**

La diffamation est le fait d'imputer un fait de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne.

Si vous jugez que c'est le cas, vous pouvez porter plainte.
Mais attention, le droit qui s'applique en la matière est assez technique en ce qui concerne la procédure, la qualification des faits dans la citation et d'autres règles qui m'échappent un peu.

Franchement, je pense pas qu'un délit soit constitué à la lecture de cette page mais bon...

Par **brumedeneige**, le **30/01/2008** à **15:53**

inciter les gens a se retourner contre moi et a porter plainte au niveau des autres societes juste pour me faire radier ne constitue pas un délit pour vous ?
ou envoyer des copyrights a dix euros a la police (y a pas de police dans mon village a ma connaissance a part les retraites de gendarmerie)

Par **bob**, le **30/01/2008** à **22:48**

Euh et bien écouter je cherche mais je trouve pas d'infractions mais peut être en existe-t-il...
Vous pouvez toujours porter plainte sans chercher à qualifier les faits c'est inutile en principe, après le Parquet fera son travail.

Par **Camille**, le **31/01/2008** à **11:32**

Bonjour,
[quote="bob":f2vh67v6]
après le Parquet fera son travail.[/quote:f2vh67v6]
A commencer par un gros travail de traduction en bon français de tout le dossier avant de tenter de commencer à comprendre les tenants et les aboutissants...
:roll:

Image not found or type unknown